

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 V 326 Vœu relatif aux déplacements dans le bois de Boulogne.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 ;

Vu les débats lors du dernier Conseil d'initiative et de Conseil du 16^e arrondissement (CICA) concernant les déplacements dans le bois de Boulogne ;

Vu le vœu adopté à la majorité du Conseil du 16^e arrondissement en sa séance du 28 novembre 2011 ;

Considérant que le récent aménagement du carrefour des Cascades a permis d'offrir de nouveaux espaces à la promenade en fermant à la circulation le tour des lacs ;

Considérant toutefois que cette fermeture à la circulation du tour des lacs, cumulée le week-end à la fermeture à la circulation de l'allée de la Reine Marguerite et de l'avenue de l'Hippodrome dans le cadre du plan "Paris Respire", provoque de grandes difficultés de circulation, de stationnement et d'accès aux concessions ;

Considérant que ces difficultés ne peuvent pas être évitées par les usagers (promenade, concessions) par l'utilisation des transports en commun dont l'offre est notoirement insuffisante pour la desserte du bois de Boulogne ;

Considérant qu'en conséquence il y a lieu, sans remettre en cause l'objectif d'offrir des zones fermées à la circulation automobile le week-end, de réviser le dispositif du plan "Paris Respire" dans ce secteur afin de répondre aux difficultés et aux nouveaux usages observés depuis l'aménagement du carrefour des Cascades ;

Sur la proposition de M. Claude GOASGUEN et des élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu :

- qu'une révision du plan Paris Respire soit engagée dans les meilleurs délais afin de prendre en compte la situation nouvelle créée par l'aménagement du carrefour des Cascades.